



24 et 25 avril
9 et 10 octobre

2024

SÉCURISER LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE CONCLUSION, RÉMUNÉRATION, DURÉE, RUPTURES, AIDES FINANCIÈRES...

Public

Tout professionnel du secteur de la formation amené à renseigner, gérer un contrat d'apprentissage ou à accompagner l'employeur ou l'apprenti dans cette tâche (cabinet comptable, CFA, chambre consulaire, Opco...)

Prérequis

Exercer une fonction dans le secteur de la formation professionnelle ou avoir suivi la formation « Se repérer dans la formation professionnelle : acteurs et mesures ».

Moyens pédagogiques

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques, vidéos...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

Intervenant

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

Modalités d'évaluation

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entraînement...) et par un quiz d'évaluation des acquis en fin de formation.

Modalité de sanction

Remise d'une attestation de fin de formation

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité

Toutes les subtilités juridiques du contrat d'apprentissage sont décryptées : conditions de signature, durée du contrat, statut de l'apprenti, rémunération, rupture et financement... Cette formation opérationnelle permet non seulement de renseigner en toute sécurité le formulaire Cerfa mais aussi de répondre aux principales questions juridiques et pratiques posées sur ce contrat en alternance, notamment par les entreprises, les CFA, les cabinets comptables, les Opco...

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Savoir renseigner le formulaire Cerfa en appliquant les règles liées à la conclusion et aux modifications du contrat d'apprentissage
- > Fixer le bon niveau de rémunération de l'apprenti et solliciter les aides financières
- > Anticiper les aléas liés à l'exécution du contrat d'apprentissage et gérer en toute sécurité la rupture anticipée
- > Identifier les aides financières pour les entreprises et les apprentis
- > Appliquer les règles particulières relatives aux apprentis ultramarins, étrangers, mineurs, travaux dangereux...

PROGRAMME

CONNAITRE LES CONDITIONS LIEES À LA CONCLUSION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Conditions tenant à l'apprenti : âge, non-ressortissants de l'UE, situation de handicap, sportif de haut niveau...
- Conditions tenant à l'employeur : privé ou public, entreprise de travail temporaire, employeur saisonnier...
- Conditions relatives à la nature du contrat : CDI, CDD, cas de la suspension d'un CDI pour conclure un contrat d'apprentissage.
- Conditions liées à la formation, objet du contrat : certification préparée, principe de l'alternance, désignation du maître d'apprentissage...

DETERMINER ET AJUSTER LA DUREE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Date de conclusion, date de début d'exécution, date d'effet d'un avenant : les distinctions à faire.
- Durée du contrat et durée du cycle de formation : les différents scénarii de modification (avenants et codifications).
- Cas de suspension du contrat d'apprentissage : zoom sur la mobilité européenne ou internationale.
- Cas de succession de contrats d'apprentissage : les points de vigilance.

FIXER LE BON NIVEAU DE REMUNERATION DE L'APPRENTI

- Règle de progression de la rémunération : âge/année d'exécution.

- Barème réglementaire et minima conventionnel : illustration.
- Accessoires au salaire : avantages en nature, primes et indemnités...
- Apprentissage familial avec un mineur.
- Aides et incitations financières pour l'entreprise et pour l'apprenti.

RESPECTER LES OBLIGATIONS LIEES AU STATUT DE L'APPRENTI

- Visite d'information et de prévention : formalités et délais à respecter.
- Zoom sur la réglementation applicable aux salariés mineurs : durée du travail, travaux dangereux...
- Rupture anticipée du contrat d'apprentissage : règle des 45 jours, motifs de rupture, cas particuliers (exclusion de l'apprenti par le CFA, décès de l'employeur...).



14 heures sur 2 jours de 9 h à 17 h



1 565 € HT (TVA 20 %) 1 878 € TTC
Déjeuner compris



Centre Inffo,
Saint-Denis-La Plaine



De 3 à 12 personnes maximum

Toute une équipe
au service
de votre métier

Inscrivez-vous dès à présent

SE FORMER EN INTER

Nadia Barr - Tél. : 01 55 93 91 83
Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

**SE FORMER EN INTRA OU SUR-MESURE
ANALYSE DE VOS BESOINS ET DEVIS**

Nathalie Billard - Tél. : 01 55 93 91 80 / 06 77 18 96 20
Courriel : contact.commercial@centre-inffo.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Toutes les informations demandées sont indispensables à la prise en compte de votre commande.

JE SOUHAITE M'INSCRIRE À LA SESSION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

Intitulé : **SÉCURISER LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE : CONCLUSION, RÉMUNÉRATION, DURÉE, RUPTURES, AIDES FINANCIÈRES...**

Date : Tarif : **1 565 € HT (TVA 20 %) 1 878 € TTC**

CODE FORMATION : FOR000196

PARTICIPANT

Nom Prénom.....
Fonction..... Service.....
Raison sociale et adresse de l'établissement
Tél. Courriel.....

CORRESPONDANT FORMATION

Nom Prénom.....
Fonction..... Service.....
Raison sociale et adresse de l'établissement
Tél. Courriel.....
N° SIRET /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Code APE/NAF /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ N° client: /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Effectif: /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

FACTURATION

Accord de prise en charge d'un Opco⁽¹⁾ Nom de l'Opco Montant de la prise en charge..... € TTC
Établissement à facturer (si différent du participant) ou Opco
Adresse.....
Contact référent.....
Tél. Courriel.....

Ces données personnelles sont utilisées par Centre Inffo uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts pour lesquels Centre Inffo peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

Le bulletin doit être accompagné soit d'un règlement à l'ordre de Centre Inffo, soit d'un bon de commande de votre structure.

(1) En cas de subrogation, le client doit faire parvenir à Centre Inffo le dossier de prise en charge de son organisme financeur avant le début de la formation.

A défaut, Centre Inffo facturera directement le client qui se fera rembourser par son organisme financeur (Opco).

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo :

Par chèque bancaire Par chèque postal

ou je règle par virement, en précisant le titre et la date de la formation :

Virement postal : IBAN de la Société générale
FR76 3000 3035 3600 0200 0354 823 / BIC : SOGEFRPP

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations orales et les accepter sans réserve.

Lu et approuvé

Date

Cachet et signature

Vous pouvez également vous inscrire directement sur notre boutique en ligne <https://boutique.centre-inffo.fr>